

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET N° 63/II24 du 20/12/83
MTPS.DGTFF/BFP.21036/02

Portant reclassement et nomination de Monsieur MOLELI Eugène, Instituteur de 1^{er} échelon des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des services Sociaux (Enseignement).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u l'acte n° 046/PCT.SPCC.DCSAS.EP du 12.11.74 portant application des statuts de l'Ecole du Parti Près le Comité Central du Parti Congolais du Travail ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son article 1er § 2 ;
(/u le décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196 du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 83/320 du 3.5.83 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;
(/u l'arrêté n° 1187/MEN.DGSP.DPAA.SP du 16.12.82 portant titularisation de certains Instituteurs et Institutrices stagiaires des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo au titre de l'année 1978 ;
(/u la décision n° 007/PCT.CC.BP.DIE.ESP du 4.10.82 concernant certains Instructeur Politiques en stage de trois (3) ans à l'Ecole supérieure du Parti, près le Comité Central du Parti Congolais du Travail ;
(/u la lettre n° 636/MEN.DGAS.DPAA.SP du 15.6.83 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives transmettant le dossier de l'intéressé ;
(/u la demande de l'intéressé en date du 10.5.83 ;

D.G.B.

D.C.F.

Maw

ARTICLE 1er : monsieur MOLELI Eugène, Instituteur de 1^{er} échelon, indice 590 des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement), titulaire du diplôme d'Etudes Supérieures des Sciences Sociales et Politiques (DESSSP), Option : Philosophie (session 1982), délivré par l'Ecole Supérieure du Parti près le Comité Central du PCT, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé **Professeur** de Lycée de 1^{er} échelon, indice 830 Acc = Néant./-

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la ~~sa-~~ de que de l'ancienneté pour compter du 10.5.83, date effective de reprise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1982-1983, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 20 Décembre 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement ;

Pour le Ministre de l'Education Nationale
en mission,

P/I Le Ministre de la Culture et des Arts
Chargé de la Recherche Scientifique,

J. B. Tati Loutard

J. B. TATI LOUTARD.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard Combo Matsiona

Bernard COMBO MATSIONA

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossetoumba Lekoundzou

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU

AMPLIATIONS :

JORPC..... 1
DGTFP.DFP..... 3
DGB..... 3
DCF..... 1
MEN..... 3
DPAA..... 3
INTERESSE..... 1
DOSSIER..... 3
SGCM/BC..... 2./-